

L'état d'esprit de l'évêque et du clergé au sortir de la période radicale

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **52 (1973-1974)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Deuxième partie

LE CLERGÉ DANS LA MÊLÉE POLITIQUE

Chapitre III

**L'ÉTAT D'ESPRIT DE L'ÉVÊQUE ET DU CLERGÉ AU
SORTIR DE LA PÉRIODE RADICALE**

Pour parvenir à une bonne intelligence de l'attitude de Mgr Marilley et de ses prêtres sous le régime libéral-conservateur, on devra tenir compte en premier lieu des effets du choc ressenti par l'Eglise lors de son affrontement avec le nouvel Etat radical. A travers un ultime épisode de cette lutte se feront jour cependant des attitudes divergentes au sein du clergé. Face aux différents partis en présence, des solidarités et des clivages se cristalliseront qui ne seront pas sans influence par la suite.

A. Une Eglise dépouillée de ses privilèges et de ses droits

Si le reproche fait à l'Eglise d'avoir inspiré ou du moins soutenu l'adhésion du canton au Sonderbund avait quelque fondement, il était aussi une occasion pour le régime de Julien Schaller d'engager une lutte contre le pouvoir religieux, de parvenir à désarmer ce pouvoir parallèle que constituait l'Eglise dans le canton¹⁴.

¹⁴ Voir à ce sujet: Ruffieux, R.: *Les idéaux du parti radical fribourgeois et leur application politique, 1847-1856*. Fribourg, 1953. Plus particulièrement: « la nécessité religieuse », pp. 252-283.

Laïciser la société en circonscrivant l'action de l'Eglise à l'intérieur de certaines limites fixées par l'Etat et en ne reconnaissant au clergé qu'une influence purement spirituelle, telle était la composante « religieuse » de l'idéologie radicale.

L'épouvantail du « mythe » jésuitique ainsi que de l'ultramontanisme avoué qui animait une très grande partie du clergé offrait d'autre part aux radicaux une arme de choix en vue de consolider l'insertion du canton rénové dans le nouvel Etat fédéral. Une Eglise plus nationale devait être l'aboutissement de cette politique.

Un certain évangélisme enfin voudra libérer les masses fri-bourgeoises de la lourde institution qui confisquait à son profit les droits du peuple, libération par le moyen d'un christianisme démocratique, garant futur des conquêtes du régime.

Pour aboutir à cela une politique systématique de réduction de l'influence ecclésiastique fut mise en place. Sans nous attarder aux mesures prises à l'encontre de certains prêtres très compromis dans les derniers événements de la résistance sonderbundienne, disons que la campagne anti-cléricale du nouveau pouvoir se déploya sur deux fronts. D'abord des procès d'intention faits à l'ensemble du clergé et plus précisément à l'évêque et à certains prêtres accusés d'ingérence politique ou de complot contre l'Etat. Parallèlement à cette lutte idéologique, une série de mesures vinrent frapper le soubassement matériel de l'édifice ecclésiastique visant à mettre le clergé sous tutelle civile. Citons la suppression sans indemnités des redevances féodales perçues anachroniquement par le clergé et la mise sous administration civile des biens ecclésiastiques. Ainsi les droits de collature furent pratiquement confisqués par l'Etat et le droit de regard de l'autorité civile dans le choix des professeurs du Séminaire aboutit à la fermeture de cet établissement.

Aux mises en garde de l'évêque concernant le caractère attentatoire aux droits de l'Eglise de plusieurs dispositions constitutionnelles, le régime répondit par l'emprisonnement puis l'exil de Mgr Marilley. Quant au clergé, il suivit dans son ensemble les exhortations du pasteur exilé afin de

« maintenir et défendre les droits sacrés de l'Eglise tels qu'ils existaient dans le canton de Fribourg »¹⁵.

Même si l'affrontement entre les deux pouvoirs devait perdre de sa virulence face à la pression populaire et sous l'influence des « mous » du régime, ses conséquences allaient marquer durablement le climat de la vie politique dans ses rapports avec la religion. Sur le plan des forces politiques qui nous intéresse ici, cette lutte contribua à renforcer l'union de l'ensemble du clergé et des chefs conservateurs dans une opposition sans merci aux vues radicales même modérées. On en fit l'expérience lors des négociations de 1855/56 où l'attitude relativement conciliante de l'évêque fut mal comprise dans les rangs du clergé et chez les conservateurs.

B. L'évêque et le véritable enjeu du modus vivendi de 1856

Notre propos n'est pas de faire la genèse et l'analyse des articles de la Convention provisoire du 17 novembre 1856 qui scellaient la paix entre l'Eglise et l'Etat et qui n'eut guère le temps d'être appliquée d'ailleurs. Régulariser la situation de l'Eglise dans le canton et permettre la rentrée de l'évêque, tel était le but de l'accord. A vrai dire, l'impact politique d'une telle rentrée devint très tôt la seule préoccupation dans les sphères politiques du pouvoir et de l'opposition¹⁶.

Pour les gouvernementaux, des négociations avec l'Eglise s'imposaient devant le mécontentement populaire. Si les durs du régime, avec Schaller, ne voulaient pas de telles discussions et s'opposaient à tout compromis, les radicaux modérés faisaient valoir les intérêts électoraux d'un accord. Le renouvellement du Grand Conseil devait avoir lieu en décembre 1856 et les prévisions

¹⁵ AEvF, FM, Fribourg, 1849, *Principes d'administration de Mgr l'évêque du 28 décembre 1849*.

¹⁶ Le climat politique de ces négociations est reproduit avec nuances et finesse dans une abondante correspondance des délégués ecclésiastiques, les abbés Corminbœuf et Sallin avec l'exilé de Divonne. AEvF, FM, *négociations 1856*.

n'étaient guère encourageantes. D'autres intérêts encore poussaient à engager des pourparlers¹⁷.

Du côté des libéraux-conservateurs à tendance fusionniste qui avaient accepté de collaborer avec le régime, un Vonderweid ou un Bondellaz par exemple, le succès des tractations devait justifier leur politique de modération. En favorisant le retour de l'évêque, la réaction était désarmée et la possibilité d'un régime éloigné de tout extrémisme pouvait être envisagée valablement.

Quant aux conservateurs, à leurs convictions exigeant le retour prompt de l'évêque à des conditions qui ne fussent pas trop onéreuses pour l'Eglise, s'ajoutaient des intérêts électoraux demandant de retarder le plus possible une telle rentrée, de crainte de démobiliser les masses rurales.

Face à ces pressions contradictoires et devant l'inconnu des élections de décembre, la démarche de l'évêque se devait d'être extrêmement prudente. Le caractère volontiers attentiste de Marilley et son flair politique y pourvurent non sans que se dévoilent ses propres inclinations politiques.

Les négociations se déroulèrent de février à novembre 1856. Elle achoppèrent principalement sur une disposition que l'Etat voulait imposer à l'évêque et au clergé, leur demandant l'engagement «de ne rien entreprendre contre la Constitution et les lois de l'Etat»¹⁸. Jugeant certaines lois comme contraires aux droits de l'Eglise, Mgr Marilley voulait s'assurer au moins d'une réserve sur l'obéissance aux lois de l'Eglise.

On assistait là à un des derniers affrontements du régime et de l'Eglise au sujet de leurs options essentielles concernant la Cité: souveraineté totale de l'Etat ou pouvoir indirect de l'Eglise sur le temporel. Dans le cadre de l'accord provisoire qu'on élaborait, une formule très vague, due à la modération des deux partenaires, permit de sortir du dilemme sans que le problème fondamental pût être résolu.

¹⁷ La lutte pour le passage d'une ligne ferroviaire à Fribourg demandait la «fusion» du front politique cantonal face à la Confédération.

¹⁸ AEvF, FM, négociations 1856. Art. 11 et 30 du projet de convention provisoire.

Du côté gouvernemental, en effet, la négociation était passée aux mains de Vonderweid peu soucieux de laisser mettre en échec sa politique de troisième voie par un obstacle d'ordre dogmatique. Néanmoins, au début de l'été, les négociations butèrent sur le refus de l'exilé de Divonne de signer le document élaboré par le gouvernement et ses délégués. La bonne volonté de l'évêque n'était pas en cause semble-t-il. Dans la motivation de son refus, au caractère inadmissible de certaines dispositions, Mgr Marilley avait ajouté la résistance du clergé et des fidèles¹⁹. Le nonce, d'autre part, alerté par des personnalités conservatrices, avait lancé de discrètes mises en garde.

Pour l'évêque, la solution du refus était en fait une manière de gagner du temps et de ne pas s'engager avant de connaître les résultats des élections. Pour Vonderweid le calcul se présentait de façon inverse, aussi sut-il faire valoir à Mgr Marilley l'intérêt qu'il y avait pour l'Eglise à ne pas attendre la victoire éventuelle des conservateurs pour rentrer, elle risquait de payer cher une aussi étroite solidarité. L'homme politique parvint également à amender le texte et à force d'habileté manœuvrière, à le soustraire à l'opposition de Julien Schaller pour le faire adopter par le Grand Conseil lors de la session de novembre. Dès lors, l'évêque était sommé de répondre; moins d'un mois avant les élections ses hésitations avaient quelques motifs. La lettre d'un de ses conseillers résume bien la situation :

« Supposons que la conscience permette d'adhérer au dernier mot de l'Etat; si vous dites non et que la future majorité soit radicale, votre position reste ou devient pire. Si vous acceptez et que la majorité soit encore radicale, les conservateurs vous accuseront d'avoir compromis par votre action les résultats des élections, (...). Si vous acceptez et que les conservateurs l'emportent, ils ne pourront pas vous adresser de reproches, il est vrai, mais ils ne l'auront pas moins sur le cœur ».²⁰

¹⁹ *Ibid.*, *Lettre de Marilley à Vonderweid* du 10 juin 1856.

²⁰ *Ibid.*, *Lettre de Corminbœuf à Marilley* du 3 novembre 1856.

Ces paroles se révélèrent prophétiques, mais l'hypothèse d'un succès du tiers-parti avait été omise, ce que n'avait pas écarté l'évêque. Finalement, Mgr Marilley se résigna à un compromis, il signa la Convention provisoire le 26 novembre mais sa décision ne devait être annoncée à l'opinion que le 5 décembre, soit à la veille des élections, et son retour n'aurait lieu qu'après celles-ci.

Comment apprécier l'attitude de l'évêque? Dans ses justifications adressées à la nonciature, Marilley avancera deux réponses. D'abord, une question d'honnêteté, le texte ayant été amendé selon ses vœux, puis une volonté de se dédouaner d'une accusation sans cesse reprise par les radicaux depuis 1847, à savoir que l'évêque subordonnait son action «aux calculs plus politiques que religieux»²¹. des conservateurs. Ce dernier point présentait également un aspect pastoral plus positif. L'évêque pensait ainsi regagner l'estime de ses ouailles d'opinions radicales et libérales. Le tout reposait finalement sur un calcul tiré de la vieille tradition diplomatique du Vatican. Dans le cas d'une victoire conservatrice, le mode de vivre, expressément provisoire, pouvait être facilement modifié ou même annulé.

L'attitude de l'évêque parut défendable, mais à un niveau politique sa concordance avec le calcul des modérés se trouva fort gênante pour les ultras du parti conservateur. Il apparaît pourtant que la décision épiscopale ne freina en rien l'élan des masses opposées à la gestion radicale, le 7 décembre²². La froideur des ultras envers l'évêque que révèle cet épisode et qui se muera en opposition ouverte quelque vingt ans plus tard pourrait avoir une autre origine. De même, le relatif isolement de Mgr Marilley face à son clergé mérite quelques explications.

²¹ AEvF, FM, nonciature 1856, *lettre de Marilley à Bovieri* du 26 novembre 1856.

²² Ne sortirent des urnes que les noms de 3 élus radicaux sur 67 députés. *Le Chroniqueur* du 10 décembre 1856.

C. *Les attitudes politiques de l'évêque et de son clergé*

Faute de sources, il est difficile de pondérer avec précision les différentes tendances politiques de l'ensemble du clergé. Compte tenu de la cohésion hiérarchique propre au catholicisme, il ne sera pas vain de s'attarder à mieux cerner la personnalité de Mgr Marilley. Par ce biais, les positions des prêtres qui l'entouraient dans l'administration diocésaine nous seront également mieux connues. Quant à la majorité des curés, leur insertion rurale, si l'on sait que la plupart des régions campagnardes formaient les bastions du conservatisme, nous amènera à considérer surtout les liens qui les rapprochaient des milieux ultras.

1. **La personnalité de l'évêque**

Singulière destinée pour ce prêtre et cet évêque qui désirait se tenir à l'écart de toute politique, l'éloigner même de l'Eglise pour s'occuper uniquement du «soin des âmes» et que les événements allaient contraindre à jouer un rôle politique jusqu'à devenir même, dans l'opinion publique fribourgeoise, et toujours contre sa volonté, une force partisane.

Mais peut-on sauver les âmes seules? Mgr Marilley fut le vivant symbole des tiraillements d'une Eglise que son «incarnation» sociale poussait à prendre parti dans les luttes de la Cité, en dépit de l'apolitisme théologiquement affiché.

Né à Châtel-St-Denis²³, le 29 octobre 1804, le jeune Etienne Marilley fit ses études au Collège St-Michel (1821) dont les Jésuites venaient de reprendre la direction, puis au Séminaire diocésain. Ordonné prêtre en 1831, il occupa quelques charges pastorales à Berne, à Echallens et enfin à Genève où il devint le vicaire du

²³ Sur la vie de l'évêque, voir: Gremaud, J.: *Notice biographique sur Sa Grandeur Mgr Marilley*. Fribourg, 1889; ainsi que Repond, J.: *Monseigneur Marilley*. Fribourg, 1889. Les papiers de Marilley récemment découverts ont été déposés aux Archives de l'Evêché. Les dossiers concernant la politique fribourgeoise sont particulièrement riches.

célèbre curé Vuarin de 1832 à 1835. A cette date il fut appelé par Mgr Yenni, comme directeur (professeur) au Séminaire de Fribourg. Il y demeura jusqu'en 1839, se liant d'amitié en particulier avec le supérieur de cet établissement, l'abbé P.-J. Clerc, qui marqua profondément la formation de certains jeunes prêtres de l'époque. C'est durant son professorat qu'un épisode valut à Marilley une première réputation de modéré.

Le régime libéral d'alors avait ouvert une Ecole Moyenne cantonale organisée par le pouvoir civil et placée sous sa seule direction. Les Jésuites et les ultras du clergé s'y opposèrent violemment. Aucun professeur d'instruction religieuse ne fut nommé à la suite de ce conflit, mais un arrangement officieux confia cette charge à l'abbé Marilley²⁴. Pourquoi ce choix? Sympathie libérale du jeune professeur ou souci pastoral? On ne peut trancher, mais ce double sentiment se rencontrera à plus d'une reprise dans la vie du futur évêque. Sa participation à la «petite Eglise» est tout aussi significative.

Cette association de prêtres diocésains connut trois avatars. Elle vit le jour en 1810 sous le nom de «Correspondance ecclésiastique». Son but et ses activités ambigus sont restés mal connus. Oeuvre de prêtres érudits et cultivés, elle devait, selon M. Henri Marmier²⁵, relever le niveau intellectuel des prêtres diocésains, mais d'après l'analyse qu'en donne M. Hans Wicki²⁶, elle servit surtout à préparer et à soutenir la réaction religieuse conjointement à la Restauration politique de la fin de la Médiation. Elle fut supprimée dans des circonstances troublantes en 1822.

Une nouvelle «Petite Eglise» resurgit en 1833 sous le nom de «Grande Association»; le jeune Marilley en fit partie. Son effectif atteignit le chiffre de 75 membres; il est difficile de préciser les tendances qui animèrent ce groupement. Un pamphlet nous la dépeint comme une force anti-libérale et surtout luttant contre

²⁴ AEvF, FM, dossier *Ecole Moyenne*.

²⁵ *La petite Eglise du diocèse de Lausanne et Genève*. Fribourg 1941, pp. 8-15.

²⁶ P. Girard und die Freiburger Bischofswahl von 1814-1815. In: *Mélanges Girard*. Fribourg 1953, pp. 30-34.

les tendances radicales qui se faisaient jour. Il est probable qu'elle se divisait en plusieurs tendances sur les grandes questions politico-religieuses du moment. L'Evêque la supprima en 1839.

Peu de temps après, on assistait à la reconstitution sous une forme moins structurée, et avec la permission de Mgr Yenni d'une «Correspondance littéraire». Beaucoup plus restreinte, ses fondateurs étaient au nombre de 21, dont Marilley. S'agissait-il d'un courant minoritaire de la «Grande Association» interdite? Il semble qu'elle ne fut pas étrangère à la tension qui éclata ouvertement en 1842 entre les prêtres du Séminaire et les Jésuites. En tout cas Marilley, lors de son accession à l'épiscopat, dut se défendre de l'accusation d'anti-jésuitisme liée à sa participation à la «Correspondance littéraire»²⁷.

Quoi qu'il en soit des opinions modérées de Marilley, son rappel à Genève en 1839 en vue de seconder le curé Vuarin malade allait l'auréoler d'une nouvelle considération.

En effet, à la mort du curé Vuarin, un conflit éclata entre l'Etat genevois et Mgr Yenni. L'évêque avait nommé Marilley curé sans se soucier du droit d'agrément réservé à l'Etat. La réaction fut vive et Marilley se fit expulser du canton en 1843. C'est considéré comme un martyr de la foi que le jeune curé fut recueilli à l'Evêché. Une réponse à la démarche intempestive de Genève fut alors élaborée à Fribourg ou à Rome, on ne le sait. Marilley serait nommé évêque in partibus et coadjuteur du vieil évêque Mgr Yenni, ainsi sa «rentrée» dans la cité de Calvin serait éclatante. Les tractations étaient en cours à Rome lorsque Mgr Yenni mourut. Il fut décidé alors que Marilley remplacerait purement et simplement ce dernier. Des intrigues se nouèrent cependant pour faire élire un homme plus proche des ultras, le prévôt Aeby, ou un autre favori des Jésuites, le doyen Fontana, mais Rome maintint sa décision.

Ainsi sa réputation de modéré avait hypothéqué dans une certaine mesure son accession au trône épiscopal²⁸. L'accueil de la

²⁷ AEvF, FM, nonciature 1845. *Lettre de Marilley à Macciotti* du 12 décembre 1845.

Fribourg officielle s'avéra froid et les débuts de son administration furent pénibles. Dans la situation explosive de son diocèse en 1846 et bien plus encore en 1847, la modération de Marilley ne tarda pas à disparaître. Devant la montée du radicalisme puis son triomphe, le prélat prit une attitude extrêmement ferme. Ainsi lors des troubles fomentés par les radicaux en janvier 1847, le nouvel évêque alla plus loin encore, cautionnant sans trop de prudence toutes les mesures gouvernementales et auréolant d'une dimension providentielle la victoire du pouvoir ultra.

Les responsabilités épiscopales avaient-elles fait perdre sa modération à l'élu du tiers-parti. Disons d'abord que les visées radicales ne pouvaient qu'effrayer un ecclésiastique de sa formation placé en de telles circonstances. D'autre part, l'isolement du prélat était manifeste. Dans l'exaspération des luttes sonderbundiennes, les modérés en étaient venus à désertier la scène politique. En combattant les idées radicales considérées comme anti-religieuses, en proclamant la religion en danger, l'évêque se trouvait dans le camp des ultra-conservateurs.

Aussi l'hostilité du nouveau régime fut très grande à l'encontre de l'évêque; on connaît les mesures d'emprisonnement, d'exil qui le frappèrent. Ce que l'on perçoit moins, c'est la dimension réelle de la résistance du prélat aux visées radicales. L'histoire de cette résistance, des tentatives d'accomodement à partir de 1851/52 ainsi que de leurs échecs successifs reste à écrire. Cependant, le bref aperçu des négociations de 1856 nous a présenté un prélat à nouveau disponible aux vues des modérés. Si sa sympathie pour les libéraux n'apparaît pas seulement comme le fruit de circonstances, il faut préciser qu'elle se limitera toujours au niveau politique. L'évêque se gardera toujours de professer une quelconque opinion ou théologie se rattachant à des idées libérales. En tant que pasteur enfin, son attitude était aussi conditionnée par celle de ses prêtres.

²⁸ Selon *Le Confédéré* du 9 septembre 1868: « l'avènement de Marilley à l'épiscopat fut la reproduction en miniature de l'avènement au pontificat de Mastai Ferreti ». On sait que Pie IX fut considéré comme libéral au début de son pontificat.

2. Les attitudes diverses du clergé

C'est à la lumière des événements de 1847-1856 et des négociations au sujet du *modus vivendi* de 1856 que l'on tentera d'évaluer l'importance des différentes tendances politiques perçues au sein du clergé. Une première délimitation peut s'opérer en partant des tendances les moins hostiles au radicalisme jusqu'à celles de ses adversaires les plus résolus.

Un seul prêtre²⁹ a donné son concours au dessein des radicaux de créer une Eglise nationale. Nous ne nous y attarderons pas, les sources disponibles ne permettant pas de trancher avec sûreté les motivations de ce prêtre. Notons en outre que son rayonnement paraît avoir été nul.

D'autres prêtres, cependant, en très petit nombre toutefois, entretenirent de bonnes relations avec les tenants du régime tout en s'opposant aux excès du radicalisme. Ils occupèrent quelques charges dans les institutions nouvellement créées et jouèrent souvent un rôle efficace dans les contacts plus ou moins officieux que l'Etat et le pouvoir religieux entretenirent à certains moments. On peut citer le chanoine Perroulaz, aumônier de l'Ecole cantonale. Il faisait partie du Cercle du commerce, foyer radical, en compagnie de son ami le chanoine Gottrau³⁰, intermédiaire du chapitre dans les tractations menées avec l'Etat. Notons encore le savant curé Meyer qui accepta d'être le premier bibliothécaire cantonal et contribua à mettre sur pied le nouvel édifice scolaire de Julien Schaller.

Il est malaisé d'apprécier la part proprement idéologique qui fut à la base de ces collaborations. Des sympathies envers les

²⁹ Il s'agissait du chapelain de Delley, l'abbé Lambert. Ruffieux, R.: *op. cit.*, p. 159 n. 209.

³⁰ Ce prêtre, élu curé de ville par les électeurs libéraux de la bourgeoisie de Fribourg en 1858, fut l'objet de violents reproches au sujet de sa conduite passée et dut abandonner sa fonction en 1865.

personnes, un tempérament de médiateur ou la nécessité de tirer le meilleur parti pour l'Eglise de situations délicates ne doivent pas être sous-estimés.

Dans un troisième groupe, nous compterons les prêtres, plus nombreux, qui d'accord avec Marilley, poussèrent à la conciliation en 1856. Cette communauté de sentiments s'était déjà révélée en d'autres occasions d'ailleurs. Cette aile modérée du clergé si elle ne faisait aucune concession à l'idéologie libérale redoutait une collusion trop grande entre l'Eglise et les intérêts des ultras. Certains, comme le vénérable abbé Dey ou l'ancien supérieur Clerc avaient été les maîtres à penser de l'évêque qui les consultait encore fréquemment. D'autres, leurs disciples eux aussi, se trouvaient être les collaborateurs immédiats de l'évêque, le secrétaire épiscopal Chassot, les délégués Corminbœuf et Sallin, le curé de ville Kilchör et le vicaire général Jendly. Mis à part ce dernier, tous ces prêtres avaient fait partie avec Marilley de la «petite Eglise» dernière formule.

Cette aile modérée du clergé formait en quelque sorte le pendant ecclésiastique des «doctrinaires» ou libéraux de l'opposition, fortement teintés de conservatisme, dont Hubert Charles était un des chefs. Comme ces derniers, les modérés du clergé sont peu nombreux et sont des cadres, un état-major aux troupes incertaines ou limitées. Avec ces «libéraux», nos clercs partagent une certaine froideur pour ne pas dire plus envers les Jésuites. Formés cependant par ces derniers et en pleine période de réaction anti-libérale de Grégoire XVI, ils sont ultramontains mais sans excès. Par expérience, par tempérament peut-être, mais surtout en raison de leur responsabilité pastorale, ils cherchent une voie assurant la paix à l'Eglise.

Le cheminement de ces libéraux et de ce clergé modéré s'était recoupé à plusieurs reprises dans la première partie du XIX^e siècle. La nouvelle restauration qui s'annonçait allait-elle assister à une union renforcée ou au débordement de ces franges modérées par les ultras de chaque camp?

L'écrasante majorité du clergé, c'est-à-dire le clergé rural semblait acquis, à des degrés divers il est vrai, à l'opinion de l'opposition conservatrice et à sa tactique.

Malgré les mesures gouvernementales, exil, bannissement ou autres sanctions des prêtres aux sympathies ultras étaient encore en place et frondaient plus ou moins ouvertement le pouvoir. Cependant le clergé rural dans son ensemble n'apparaît pas toujours aussi idéologiquement marqué que les radicaux ne voulaient le faire croire.

Proches des notables villageois déchus, ces prêtres qui avaient vu leurs prérogatives diminuer et leur pasteur exilé se trouvaient spontanément dans l'opposition. S'ils ne comprirent pas toujours l'attitude conciliante de l'évêque, outre l'influence du calcul politique de leurs alliés, un problème d'information entre en ligne de compte. A cela s'ajoute le fait que la visée pastorale des modérés ne les intéressait guère, eux qui dans leur paroisse ne connaissaient pas de tiers-parti, mais une majorité écrasante de «bons» catholiques conservateurs et peut-être quelques radicaux taxés un peu rapidement de «mécraents»³¹. Ils ne se rendirent probablement pas compte du rôle politique que les ultras du parti conservateur leur faisaient jouer, leur analyse se bornant à considérer comme enviable un régime où l'Eglise retrouverait sa position d'antan.

Cette restauration la plus complète possible des droits de l'Eglise, le clergé dans son ensemble, modéré et ultra, la désirait et espérait l'obtenir avec la victoire de la coalition libérale-conservatrice. Tout au plus pouvait-on supposer quelque différence d'intensité entre ceux qui avaient la responsabilité de l'administration diocésaine et «ceux qui n'avaient rien appris et rien oublié».

³¹ Les réponses des « quaesitae » sont éloquentes à ce sujet.